



CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2024-2027

Par délibération du Bureau en date du 13 septembre 2019, KERVAL CENTRE ARMOR a décidé d'adhérer au contrat-groupe d'assurance groupe pour la période 2020 à 2023 qui garantit les risques financiers découlant des obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Pour information, le montant des cotisations réglées par KERVAL de 2020 à 2022 :

2020	2021	2022
33 166 €	33 725 €	36 725 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique, pour le Contrat-Groupe d'Assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023 ;
- **PREND** acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que chaque collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 21 septembre 2022

Le Président

Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°5/2022**LE 21 SEPTEMBRE 2022****Convocation du 16 septembre 2022**

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un septembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

DÉBUT DE SÉANCE	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	30	30
Membres suppléants	2	2
	32	32

DÉLIBÉRATIONS 650 Á 653	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	30	30
Membres suppléants	1	1
	31	31

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gérard VILT

MEMBRES TITULAIRES

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 27/09/2022

ID : 022-200043677-20220921-D653-DE

	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe	*	
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain		MILLORIT Anne-Gaud
	ALLAIN	Marie-Paule	*	
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal		
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal	*	
	GENIN	Chloé	*	
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		LUCAS Monique
	COSSON	Mickaël	*	
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François	*	
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	